

treizième mois ?

Par **rochat**, le **05/04/2009** à **12:50**

Depuis 1999 je suis salariée dans la même entreprise, qui a été rachetée le 01 janvier 2006, nous avons été repris avec notre ancienneté.

Un nouveau directeur d'agence est arrivé en octobre 2007, qui lui bénéficie d'un treizième mois de salaire, alors que personne dans la société n'en bénéficie.

est ce lié au contrat et la négociation qu'il a mené ? ou est une situation anormale ?

merci de vos réponses,

Par **Camille**, le **06/04/2009** à **12:03**

Bonjour,

[quote="rochat":1s50fyeq]

est ce lié au contrat et la négociation qu'il a mené ?[/quote:1s50fyeq]

Oui. Ou éventuellement, convention collective des ingénieurs et cadres.

Ou encore de la proposition d'emploi...

(très classique de diviser le salaire annuel proposé par 13 et de faire miroiter un 13e mois...)

[quote="rochat":1s50fyeq]

ou est une situation anormale ?

[/quote:1s50fyeq]

Non. A priori.